



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 117571

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le prochain contrat d'avenir des buralistes. Ce document, conclu entre le Gouvernement et la confédération des buralistes, a démontré sa nécessité depuis 2003 en permettant à de nombreux buralistes de faire face à la dépression, depuis 2003, du marché du tabac, à l'augmentation de la contrebande qui représente aujourd'hui 20 % du marché, et à un nombre important de nouvelles contraintes liées à la mutation de leur activité, notamment, avec la Française des jeux. Dans ce contexte, les buralistes souhaitent, d'une part, que le prochain contrat maintienne l'ensemble des aides (remises compensatoires et additionnelles, crédit d'impôt, indemnité de fin d'activité) et, d'autre part, une revalorisation de leur rémunération sur les activités tabac et jeux. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117571

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9681

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)